



Contrat Pluriannuel Milieux Aquatiques sur les bassins versants de la Tourmente et de la Sourdoire

2016-2020

Fiches Actions

Dans le cadre du X^{ème} programme de l'Agence de l'eau Adour Garonne



Avec la participation technique de

Les fiches actions

ACTION A 1	<u>Objectif</u> : Assurer la gouvernance du CPMA			
	<u>Intitulé</u> : Création et animation des instances de gouvernance du CPMA			
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMPVD		
Contexte	Le territoire de projet du CPMA s'étend sur plusieurs communautés de communes, 2 départements et 2 régions. Cela implique une organisation structurée de la gouvernance du programme.			
Description technique	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un comité de pilotage (COFIL) constitué des maîtres d'ouvrages, des partenaires, techniques et des partenaires financiers. - Animation du COFIL : organisation du COFIL une fois par an - Création d'un comité de suivi et d'évaluation des actions constitué des partenaires techniques et financiers concernés par l'action - Animation des Co-suivi : organisation selon les besoins liés aux actions 			
Calendrier de réalisation		2016-2020		
Actions liées		A2		
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Assurer la gouvernance du CPMA		
	INDICATEUR : - nombre COFIL organisé/an - nombre de Cosuivi organisé/an - nombre moyen de Cosuivi/action	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)
		2016	1 COFIL	
		2017	1 COFIL 1 Cosuivi/action min	
		2018	1 COFIL 1 Cosuivi/action min	
		2019	1 COFIL 1 Cosuivi/action min	
		2020	1 COFIL 1 Cosuivi/action min	

Localisation / zonage	Ensemble du territoire de projet
------------------------------	----------------------------------

Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau			Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	625 € TTC	70	437 € TTC			30	188
2017	5 625 € TTC	70	3937 € TTC			30	1 688
2018	5 625 € TTC	70	3937 € TTC			30	1 688
2019	5 625 € TTC	70	3937 € TTC			30	1 688
2020	5 625 € TTC	70	3937 € TTC			30	1 688
TOTAL	23 125 € TTC						
Commentaires		L'année 2016 correspond à la mise en place des instances et à la préparation des actions, ce qui implique la non-réalisation de comités de suivi pour la première année du CPMA.					

ACTION A2	<u>Objectif</u> : Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions du CPMA	
	<u>Intitulé</u> : Animation du CPMA	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMPVD
Contexte	La mise en œuvre et le suivi du programme doit être menée à l'échelle des bassins-versants en lien avec l'ensemble des parties prenantes.	

Description technique	Pour chaque action menée, l'animateur du CPMA devra s'assurer des points suivants : <ul style="list-style-type: none"> - respect du calendrier fixé – relance des partenaires - constitution du comité de suivi de l'action - respect de la cohérence de l'action avec les objectifs fixés - suivi administratif, technique et financier - communication avec les partenaires et le COPIL - suivi des indicateurs de suivi et d'évaluation de l'action 						
Calendrier de réalisation			2016-2020				
Actions liées			Ensemble des actions du CPMA				
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général		Animation et suivi de la mise en œuvre des actions du CPMA				
	INDICATEUR : - respect de l'échéancier fixé par action - respect des objectifs fixés par action	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)			
		2016	Préparation de l'année 2017				
		2017	Préparation de l'année 2018 Mise en œuvre année 2017				
		2018	Préparation de l'année 2019 Mise en œuvre année 2018				
		2019	Préparation de l'année 2020 Mise en œuvre année 2019				
		2020	Bilan des 5 années Mise en œuvre année 2020				
Localisation / zonage		Ensemble du territoire de projet					
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	1 250 € TTC	70	875 € TTC			30	375

2017	7 500 € TTC	70	5 250 € TTC			30	2 250
2018	7 500 € TTC	70	5 250 € TTC			30	2 250
2019	7 500 € TTC	70	5 250 € TTC			30	2 250
2020	7 500 € TTC	70	5 250 € TTC			30	2 250
TOTAL	31 250 € TTC						
Commentaires		L'année 2016 ne comprend que la préparation des actions 2017.					

ACTION B 1	<u>Objectif</u> : Conserver et restaurer les zones humides du territoire			
	<u>Intitulé</u> : Acquisition de connaissances en Corrèze			
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		CEN Limousin		
Contexte	<p>La partie lotoise du territoire a fait l'objet d'inventaires des zones humides au printemps 2013, par la Cellule d'Assistance Technique Zone Humide (CATZH) du Lot. A l'heure actuelle, il n'existe pas d'inventaire sur la partie corrézienne du territoire.</p> <p>La différence de pression d'inventaire (et donc de surface) est clairement visible dans le diagnostic avec les zones humides fonctionnelles (dans le département du Lot) et les zones à dominantes humides (dans le département de la Corrèze).</p> <p>Afin de combler cette différence de connaissances, une démarche similaire sera lancée sur la Corrèze.</p>			
Description technique	<p>Les inventaires des zones humides seront réalisés par le CEN Limousin. La méthodologie d'inventaire est basée sur le cahier des charges commun aux CATZH du bassin Adour-Garonne, en 3 phases :</p> <ul style="list-style-type: none"> – phase 1: pré-inventaire à partir des référentiels existants (ZNIEFF, Natura 2000, cartes pédologiques, cartographie EPIDOR...). Des zones humides à confirmer par des prospections de terrain (ZPT) sont ainsi identifiées. – phase 2 : inventaire terrain sur la base des critères de végétation hygrophile ou sol hydromorphe (le critère de végétation est essentiellement utilisé). Cette phase permet de délimiter des zones humides élémentaires (ZHE) et de collecter différentes données (typologies CORINE BIOTOPE des habitats, espèces observées, fonctionnement hydrologique, état de conservation...). – phase 3: inventaire plus détaillé (optionnelle). 			
Calendrier de réalisation		2017 - 2019		
Actions liées		B2 – B3 – B5 – B6		
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Acquisition de connaissances en Corrèze		
	INDICATEUR : - Nombre de zones humides potentielles pré-cartographiées - Nombre de zones humides fonctionnelles inventoriées	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)
		2016	∅	
		2017	Phase 1 et début de la phase 2 des inventaires (1/3)	
		2018	Phase 2 des inventaires (1/3)	
	2019	Fin de la phase 2 des inventaires (1/3) et restitution		

		2020		∅			
Localisation / zonage	Partie Corrézienne du territoire du CPMA						
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	0	/	/	/	/	/	/
2017	6 300 € HT	80	5 040	20	1 260	/	/
2018	6 300 € HT	80	5 040	20	1 260	/	/
2019	6 300 € HT	80	5 040	20	1 260	/	/
2020	0	/	/	/	/	/	/
TOTAL	18 900 € HT						
Commentaires							

ACTION B 2	Objectif : Conserver et restaurer les zones humides du territoire						
	Intitulé : Appui aux collectivités pour l'acquisition de zones humides						
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)			Adasea.d'Oc, CEN Limousin				
Contexte	Sur le territoire du CPMA, certaines collectivités pourraient être amenées à acquérir des parcelles en zones humides.						
Description technique	- Appui administratif aux collectivités pour le montage de dossiers de demande de subventions pour l'achat de zones humides.						
Calendrier de réalisation			2017 - 2019				
Actions liées			B1 - B3 – B5 – B6				
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général		Appui pour l'acquisition de 5 ha de zones humides				
	INDICATEUR : - Nombre de dossiers déposés		Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)		
			2016	∅			
			2017	Acquisition de 1 ha			
			2018	Acquisition de 1 ha			
			2019	Acquisition de 2 ha			
		2020	Acquisition de 1 ha				
Localisation / zonage		Ensemble du territoire du CPMA					
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	0	/	/	/	/	/	/
2017	2000 € HT	70	1 400	10	200	20	400
2018	2000 € HT	70	1 400	10	200	20	400
2019	2000 € HT	70	1 400	10	200	20	400
2020	2000 € HT	70	1 400	10	200	20	400
TOTAL	8 000 € HT						

Commentaires	
---------------------	--

ACTION B 3	<u>Objectif</u> : Conserver et restaurer les zones humides du territoire						
	<u>Intitulé</u> : Acquisition de zones humides						
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)			Collectivités				
Contexte	Sur le territoire du CPMA, certaines collectivités pourraient être amenées à acquérir des parcelles en zones humides.						
Description technique	- Acquisition de zones humides						
Calendrier de réalisation			2017 - 2019				
Actions liées			B1 - B2 – B5 – B6				
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Acquisition de 5 ha de zones humides					
	INDICATEUR : - Nombre d'ha de zones humides acquis	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)			
		2016	∅				
		2017	Acquisition de 1 ha				
		2018	Acquisition de 1 ha				
		2019	Acquisition de 2 ha				
2020	Acquisition de 1 ha						
Localisation / zonage		Ensemble du territoire du CPMA					
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	0	/	/	/	/	/	/
2017	2 500 € HT	80	2 000	/	/	20	500
2018	2 500 € HT	80	2 000	/	/	20	500
2019	2 500 € HT	80	2 000	/	/	20	500
2020	2 500 € HT	80	2 000	/	/	20	500
TOTAL	10 000 € HT						
Commentaires							

ACTION B 4	Objectif : Conserver et restaurer les zones humides du territoire						
	Intitulé : Intégration des gestionnaires dans le réseau d'adhérents de la CATZH 46						
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		adasea.d'Oc					
Contexte	En lien avec la mise en place des Mesures-agro-environnementales sur la partie lotoise du territoire, les contractants se verront proposer une adhésion au réseau de la CATZH du Lot ainsi qu'une notice de gestion des parcelles engagées.						
Description technique	<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des notices de gestion - Réalisation d'un suivi en n+2 et n+4 						
Calendrier de réalisation		2016 - 2020					
Actions liées		B7 – B8 – B9 – B10 – B11					
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	25 adhésions					
	INDICATEUR : - Nombre d'adhésions - Nombre de notices de gestion - Nombre de notices de suivi (n+2 et n+4)	Année	Objectif		Réalisé (à remplir en fin de programme)		
		2016	10 notices de gestion				
		2017	15 notices de gestion et 10 notices de suivi				
		2018	15 notices de suivi				
		2019	10 notices de suivi				
		2020	15 notices de suivi				
Localisation / zonage	Partie lotoise du territoire du CPMA						
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	15 750 € HT	70	11 025	10	1 575	20	3 150
2017	30 375 € HT	70	21 262.5	10	3 037.5	20	6 075
2018	10 125 € HT	70	7 087.5	10	1 012.5	20	2 025
2019	6 750 € HT	70	4 725	10	675	20	1 350

2020	10 125 € HT	70	7 087.5	10	1 012.5	20	2 025
TOTAL	73 125 € HT						
Commentaires							

ACTION B 5		<u>Objectif</u> : Conserver et restaurer les zones humides du territoire							
		<u>Intitulé</u> : Restauration de zones humides - 1							
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)			adasea.d'Oc et CEN Limousin						
Contexte		Sur le territoire du CPMA, et selon les opportunités certaines zones humides pourraient être restaurées. Cela pourrait être en lien avec l'acquisition de zones humides par les collectivités.							
Description technique		<ul style="list-style-type: none"> - Rédaction des notices techniques - Lien avec l'administration - Demandes de subvention - Suivi des travaux 							
Calendrier de réalisation			2016 - 2020						
Actions liées			B1 - B2 – B3 – B6						
Dimensionnement et objectifs chiffrés		Objectif général		5 ha de zones humides restaurées					
		INDICATEUR : - Nombre d'hectares de zones humides restaurées		Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)			
				2016	1 ha				
				2017	1 ha				
				2018	1 ha				
				2019	1 ha				
				2020	1 ha				
Localisation / zonage		Ensemble du territoire du CPMA							
Estimation des coûts et Financements									
Année		Estimation DEPENSES		Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
				Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement	
				Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	2 475 € HT	60	1 485	10	248	30	743		
2017	2 475 € HT	60	1 485	10	248	30	743		
2018	2 475 € HT	60	1 485	10	248	30	743		
2019	2 475 € HT	60	1 485	10	248	30	743		
2020	2 475 € HT	60	1 485	10	248	30	743		
TOTAL	12 375 € HT								

Commentaires	
---------------------	--

ACTION B 6	Objectif : Conserver et restaurer les zones humides du territoire						
	Intitulé : Restauration de zones humides - 2						
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)			Collectivités, Particuliers, Agriculteurs				
Contexte	Sur le territoire du CPMA, et selon les opportunités certaines zones humides pourraient être restaurées. Cela pourrait être en lien avec l'acquisition de zones humides par les collectivités.						
Description technique	- Réalisation des travaux						
Calendrier de réalisation			2016 - 2020				
Actions liées			B1 - B2 – B3 – B5				
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général		5 ha de zones humides restaurées				
	INDICATEUR : - Nombre d'hectares de zones humides restaurées		Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)		
			2016	1 ha			
			2017	1 ha			
			2018	1 ha			
			2019	1 ha			
	2020	1 ha					
Localisation / zonage		Ensemble du territoire du CPMA					
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	3 000 € HT	60	1 800	/	/	40	1 200
2017	3 000 € HT	60	1 800	/	/	40	1 200
2018	3 000 € HT	60	1 800	/	/	40	1 200
2019	3 000 € HT	60	1 800	/	/	40	1 200
2020	3 000 € HT	60	1 800	/	/	40	1 200
TOTAL	15 000 € HT						

Commentaires	
---------------------	--

ACTION B 7	<u>Objectif</u> : Conserver et restaurer les zones humides du territoire						
	<u>Intitulé</u> : Elaboration d'un Projet-agro-environnemental dans le département du Lot						
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)			adasea.d'Oc, Chambre d'agriculture du Lot				
Contexte			Le niveau d'enjeu et de connaissances sur les zones humides du département du Lot, nous permettent de proposer des Mesures agro-Environnementales à destination des agriculteurs sur une partie du territoire. Ces contrats prennent la forme d'un engagement volontaire de la part de l'exploitant agricole avec une indemnisation à l'hectare et par an en échange de l'application de pratiques de gestion favorables au maintien et à la restauration des zones humides. Ces contrats durent 5 ans.				
Description technique			- Réalisation du diagnostic de territoire (sur le Lot) - Rédaction du PAEC - Dépôt auprès de l'administration				
Calendrier de réalisation			2016				
Actions liées			B4 - B8 – B9 – B10 – B11				
Dimensionnement et objectifs chiffrés		Objectif général		Elaboration d'un PAEC			
		INDICATEUR : - Nombre de PAEC déposés		Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)	
				2016	1 PAEC		
				2017	∅		
				2018	∅		
				2019	∅		
				2020	∅		
Localisation / zonage		Partie lotoise du territoire du CPMA					
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		FEADER		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	8 003 € HT	47	3 761	53	4 242	/	/
2017	0	/	/	/	/	/	/
2018	0	/	/	/	/	/	/
2019	0	/	/	/	/	/	/

2020	0	/	/	/	/	/	/
TOTAL	8 300 € HT						
Commentaires							

ACTION B 8	<u>Objectif</u> : Conserver et restaurer les zones humides du territoire						
	<u>Intitulé</u> : Animation du Projet-agro-environnemental dans le département du Lot						
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)			adasea.d'Oc				
Contexte	Le niveau d'enjeu et de connaissances sur les zones humides du département du Lot, nous permettent de proposer des Mesures agro-Environnementales à destination des agriculteurs sur une partie du territoire. Ces contrats prennent la forme d'un engagement volontaire de la part de l'exploitant agricole avec une indemnisation à l'hectare et par an en échange de l'application de pratiques de gestion favorables au maintien et à la restauration des zones humides. Ces contrats durent 5 ans.						
Description technique	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation de réunions d'information - Information des gestionnaires agricoles (contacts téléphoniques....) - Réalisation d'articles de presse 						
Calendrier de réalisation			2016 - 2017				
Actions liées			B4 – B7 – B9 – B10 – B11				
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Animation générale du PAEC					
	INDICATEUR : - Nombre de réunions réalisées - Nombre de contacts - Nombre d'articles de presse	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)			
		2016	2 réunions 2 articles de presse				
		2017	2 réunions 2 articles de presse				
		2018					
		2019					
		2020					
Localisation / zonage	Partie lotoise du territoire du CPMA						
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		FEADER		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	1 458 € HT	47	685	53	773	/	/
2017	1 300 € HT	47	611	53	689	/	/

2018	/	/	/	/	/	/	/
2019	/	/	/	/	/	/	/
2020	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL	2 758 € HT						
Commentaires							

ACTION B 9		<u>Objectif</u> : Conserver et restaurer les zones humides du territoire					
		<u>Intitulé</u> : Réalisation des diagnostics MAEC					
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		adasea.d'Oc, Chambre d'agriculture du Lot					
Contexte		<p>Le niveau d'enjeu et de connaissances sur les zones humides du département du Lot, nous permettent de proposer des Mesures agro-Environnementales à destination des agriculteurs sur une partie du territoire.</p> <p>Ces contrats prennent la forme d'un engagement volontaire de la part de l'exploitant agricole avec une indemnisation à l'hectare et par an en échange de l'application de pratiques de gestion favorables au maintien et à la restauration des zones humides. Ces contrats durent 5 ans.</p>					
Description technique		- Réalisation des diagnostics d'exploitation (agricole et écologique)					
Calendrier de réalisation			2016 - 2017				
Actions liées			B4 – B7 – B8 – B10 – B11				
Dimensionnement et objectifs chiffrés		Objectif général		Réalisation de 25 diagnostics préalables à la contractualisation (agricole et écologique)			
		INDICATEUR : - Nombre de diagnostics réalisés		Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)	
				2016	10 diagnostics (agricole et écologique)		
				2017	15 diagnostics (agricole et écologique)		
				2018	∅		
				2019	∅		
				2020	∅		
				Localisation / zonage		Partie lotoise du territoire du CPMA	
Estimation des coûts et Financements							
Plan de FINANCEMENT prévisionnel							
Année	Estimation DEPENSES	Agence de l'eau		FEADER		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	8 900 € HT	47	4 183	53	4 717	/	/
2017	13 882 € HT	47	6 525	53	7 357	/	/

2018	/	/	/	/	/	/	/
2019	/	/	/	/	/	/	/
2020	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL	22 782 € HT						
Commentaires							

ACTION B 10	<u>Objectif</u> : Conserver et restaurer les zones humides du territoire						
	<u>Intitulé</u> : Contractualisations MAEC						
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)			Agriculteurs				
Contexte		<p>Le niveau d'enjeu et de connaissances sur les zones humides du département du Lot, nous permettent de proposer des Mesures agro-Environnementales à destination des agriculteurs sur une partie du territoire.</p> <p>Ces contrats prennent la forme d'un engagement volontaire de la part de l'exploitant agricole avec une indemnisation à l'hectare et par an en échange de l'application de pratiques de gestion favorables au maintien et à la restauration des zones humides. Ces contrats durent 5 ans.</p>					
Description technique		- Rémunération des contrats MAEC sur 5 ans.					
Calendrier de réalisation			2016 - 2021				
Actions liées			B4 – B7 – B8 – B9 – B11				
Dimensionnement et objectifs chiffrés		Objectif général		25 contrats MAEC			
		INDICATEUR : - Nombre de contractants		Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)	
				2016	10 contrats		
				2017	15 contrats		
				2018	∅		
				2019	∅		
				2020	∅		
Localisation / zonage		Partie lotoise du territoire du CPMA					
Estimation des coûts et Financements							
Plan de FINANCEMENT prévisionnel							
Année	Estimation DEPENSES	Agence de l'eau		FEADER		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	22 456 € HT	25	5 614	75	16 842	/	/
2017	55 082 € HT	25	13 770	75	41 312	/	/
2018	55 082 € HT	25	13 770	75	41 312	/	/
2019	55 082 € HT	25	13 770	75	41 312	/	/

2020	55 082 € HT	25	13 770	75	41 312	/	/
2021	32 626 € HT	25	8 156	75	24 469	/	/
TOTAL	275 410 € HT						
Commentaires							

ACTION B 11	<u>Objectif</u> : Conserver et restaurer les zones humides du territoire						
	<u>Intitulé</u> : Suivi du PAEC 46						
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		adasea.d'Oc					
Contexte	<p>Le niveau d'enjeu et de connaissances sur les zones humides du département du Lot, nous permettent de proposer des Mesures agro-Environnementales à destination des agriculteurs sur une partie du territoire.</p> <p>Ces contrats prennent la forme d'un engagement volontaire de la part de l'exploitant agricole avec une indemnisation à l'hectare et par an en échange de l'application de pratiques de gestion favorables au maintien et à la restauration des zones humides. Ces contrats durent 5 ans.</p>						
Description technique	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi administratif du PAEC - Réalisation du bilan à mi-parcours - Réalisation du bilan final 						
Calendrier de réalisation		2016 - 2017					
Actions liées		B4 – B7 – B8 – B9 – B10					
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Réalisation des actions administratives et des bilans de la contractualisation					
	INDICATEUR : - Nombre de bilans réalisés	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)			
		2016	Bilan à mi-parcours				
		2017	Bilan global				
		2018	∅				
		2019	∅				
		2020	∅				
Localisation / zonage	Partie lotoise du territoire du CPMA						
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		FEADER		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	1 215 € HT	47	571	53	644	/	/
2017	6 455 € HT	47	3 034	53	3 421	/	/
2018	/	/	/	/	/	/	/
2019	/	/	/	/	/	/	/

2020	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL	7 670 € HT						
Commentaires							

		Objectif : Améliorer les fonctionnalités des cours d'eau		
		Intitulé : Entretien et gestion de la ripisylve		
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		CCSC, CCMC, SMPVD		
Contexte	<p>La ripisylve est la végétation arborescente ou arbustive de la berge. La ripisylve joue un rôle prépondérant dans la qualité du cours d'eau, du fait de ses multiples fonctions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonction mécanique : la végétation a un rôle fondamental dans la fixation des berges. Dans ce contexte, l'analyse structurale du couvert végétal est importante (qualité du port de l'enracinement, stratification et zonation de la végétation), • Fonction habitationnelle et écologique : outre la valeur intrinsèque des populations végétales, elle est déterminante pour la richesse faunistique, tant au niveau des milieux aquatiques que des milieux terrestres. En particulier, les peuplements herbacés semi-aquatiques (roselières et cariçaies), ainsi que les formations ligneuses des berges abritent une faune terrestre spécialisée présentant souvent un grand intérêt pour le fonctionnement de l'écosystème et pour la biodiversité, • Fonction de filtre et de protection : au même titre que les haies, joue un rôle significatif de protection contre l'érosion des sols et, si son épaisseur et sa densité sont suffisantes, elle permet de limiter les apports azotés et phosphorés issus du ruissellement des terres avoisinantes, • Fonction d'ombrage : par son développement, elle limite l'ensoleillement et le réchauffement local de l'eau de la rivière, freinant ainsi le développement de la végétation aquatique et, par conséquent, les éventuelles manifestations de l'eutrophisation (prolifération végétale macro ou microscopique), • Fonction paysagère : l'impact visuel des formations riveraines n'est pas à négliger dans une politique d'aménagement du territoire, et les opérations d'entretien ont une incidence directe sur cette fonction. <p>La ripisylve conditionne également la dynamique du cours d'eau : impacts sur l'écoulement de l'eau, présence de branches et branchages dans la rivière qui peuvent s'accumuler au niveau des ouvrages hydrauliques, dépôts, stabilité des berges, ... L'absence de ripisylve accélère l'érosion exercée sur les berges par le courant et les particules transportées. Lorsque la végétation est trop vieillissante, des arbres, fragilisés, se cassent ou se couchent en travers de la rivière, encombrant ainsi le lit. Ces obstacles sont encore appelés embâcles.</p> <p>Sur le bassin de la Sourdoire et de la Tourmente, le boisement de berge est vieillissant et souvent instable. De plus, on note la présence d'espèces indésirables et peu adaptées aux abords de cours d'eau (peupliers).</p> <p>Le but de cette action est de restaurer les fonctionnalités biologiques de la ripisylve.</p>			
Description technique	<ul style="list-style-type: none"> - Coupes ciblées sur les arbres instables et/ou dépérissants - Gestion patrimoniale du boisement de berge - Rajeunir la végétation par des actions de recépage - Traitement des embâcles au cas par cas (embâcles susceptibles de générer des nuisances au niveau du fonctionnement écologique du cours d'eau) 			
Calendrier de réalisation		Programmation quinquennale via les PPG		
Actions liées		Actions PPG - F3		
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Conserver le rôle écologique et fonctionnel de la ripisylve		
	INDICATEUR :	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en

	Linéaire de ripisylve faisant l'objet d'un programme de gestion			fin de programme)			
		2016	Voir PPG				
		2017	Voir PPG				
		2018	Voir PPG				
		2019	Voir PPG				
		2020	Voir PPG				
Localisation / zonage		Ensemble du territoire					
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
TOTAL	227 700€						
Commentaires		<i>Action chiffrée dans les PPG en cours d'élaboration, à titre indicatif un montant théorique de 0.9 €/ ml de berge a été retenu.</i>					

		Objectif : Améliorer les fonctionnalités des cours d'eau					
		Intitulé : Mise en défens de la ripisylve et aménagement de points d'abreuvement					
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)			CCSC, CCMC, SMPVD				
Contexte	Les points d'abreuvement et les points de passages du bétail et des engins agricoles au cours d'eau sont susceptibles de poser des problèmes sanitaires (contamination bactériologique) et morphologiques (dégradation des berges et de la végétation de berge par piétinement, colmatage du cours d'eau...)						
Description technique	<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les agriculteurs - Réalisation de diagnostic d'exploitation et signature de convention - Pose de clôture - Aménagement de points d'abreuvement, de type <ul style="list-style-type: none"> ▪ Descentes aménagées ▪ Pompes à museau (ou pompes de pâture, de prairie) ▪ Abreuvoirs gravitaires ▪ Energie solaire 						
Calendrier de réalisation			Programmation quinquennale via les PPG				
Actions liées			Actions PPG – F3				
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général		Limiter l'impact du bétail au cours d'eau				
	INDICATEUR : - linéaire de cours d'eau mis en défens - nombre de dispositifs implantés	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)			
		2016	- 20 dispositifs				
		2017	- 20 dispositifs				
		2018	- 40 dispositifs				
		2019	- 40 dispositifs				
2020	- 40 dispositifs						
Localisation / zonage		Ensemble du territoire					
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
TOTAL	200 000€						
Commentaires		<i>Action chiffrée dans les PPG en cours d'élaboration, du côté du territoire du SMPVD ce type d'action ne démarrera qu'en 2018</i>					

Objectif : Renaturation et restauration hydromorphologique	
Intitulé : Diversification des écoulements	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	CCSC, CCMC, SMPVD
Contexte	<p>La Sourdoire, dans le secteur de la plaine de Vayrac, est soumise à une forte incision de son lit, entraînant la formation de berges abruptes et perchées, une déconnexion de la ripisylve, des érosions de berges importantes, et un apport de sédiments fins.</p> <p>Afin de stopper cette incision, il est nécessaire de stabiliser le fond du lit et de renaturer les berges. De plus, l'ensablement et l'envasement généralisé du cours d'eau provoquent un appauvrissement du milieu aquatique et une absence de vie piscicole sur un grand nombre de secteurs.</p>
Description technique	<p>Le principe de la diversification des écoulements est de créer dans le lit de petits obstacles au flux, de façon à réduire localement la section d'écoulement, provoquer des modifications de l'orientation du flux et améliorer la dynamique. Les effets recherchés sont le rehaussement de la ligne d'eau et l'augmentation locale des vitesses. Ce qui permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ une diversification des écoulements du lit mineur, donc des substrats (transport solide réactivé) et par conséquent des habitats et zones de fraie, ○ une diminution des nuisances dues à une trop faible lame d'eau (eutrophisation : prolifération algale, réchauffement de l'eau, nuisances olfactives, etc.) <p>Il est à noter que l'effet de ces obstacles est proportionnel à leur ampleur par rapport au lit et à la dynamique du ruisseau. La mise en place de petits « obstacles » dans le lit mineur permet ainsi d'accélérer ou de ralentir localement les écoulements en période d'étiage. Ces aménagements peuvent être de natures diverses : blocs dans le lit, petits seuils en rondins de bois, épis déflecteurs.... Ils seront complétés par la mise en place de bouture et de plants en berge.</p>
Calendrier de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic du site : mai 2018 - Définition de l'avant-projet et du projet en partenariat avec la Fédération de pêche - Rédaction du Dossier de Consultation des Entreprises : mai 2018 - Consultation des entreprises : Juin/août 2018 - Rédaction des documents d'évaluation des incidences Natura 2000 : juin 2018 - Information des services de l'Etat : juillet 2018 - Réalisation des travaux : septembre 2018 – mars 2019
Actions liées	Actions PPG

Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Renaturation et restauration hydromorphologique						
	INDICATEUR : - Diversité des faciès d'écoulement Linéaire de cours d'eau diversifié	Année	Objectif		Réalisé (à remplir en fin de programme)			
		2016	∅					
		2017	∅					
		2018	- Augmentation du taux de boisement					
		2019	- Augmentation du nombre de faciès d'écoulements - linéaire restauré					
2020	- Augmentation du nombre de faciès d'écoulements - linéaire restauré							
Localisation / zonage	Plaine de la Sourdoire à Vayrac, site(s) à déterminer pour la Corrèze							
Estimation des coûts et Financements								
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel						
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement		
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	
TOTAL	76 000 €							
Commentaires		<i>Action chiffrée dans les PPG en cours d'élaboration, montant à titre indicatif.</i>						

		Objectif : Améliorer les fonctionnalités des cours d'eau		
		Intitulé : Lutte contre les espèces invasives		
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		CCSC, CCMC, SMPVD		
Contexte		Les invasions biologiques sont la deuxième cause de perte de la biodiversité, après la destruction des habitats. Il s'agit d'espèces animales ou végétales exotiques introduites, volontairement ou non, qui, par leur prolifération, altèrent le fonctionnement des écosystèmes.		
Description technique		<ul style="list-style-type: none"> - Informer et sensibiliser les habitants du bassin (rejoint l'action F3) - Réaliser un inventaire des espèces nuisibles et envahissantes (lors des diagnostics de terrain ou études spécifiques) - Surveiller l'évolution des populations - Tenir compte de la présence de ces espèces lors de travaux cours d'eau (préconisations d'intervention, limiter les interventions trop sévères sur la ripisylve...) - Mettre en œuvre des moyens de lutte contre la prolifération de ces espèces nuisibles et envahissantes (poursuite de l'action portée par le SMPVD sur la régulation du ragondin en 2016 et 2017 et extension de l'opération à l'ensemble du territoire à partir de 2018) 		
Calendrier de réalisation		2016 - 2020		
Actions liées		Actions PPG – F3		
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Lutter contre les espèces nuisibles et envahissantes		
	INDICATEUR : - Linéaire / surface suivie - Impact des mesures sur les populations/foyers	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)
		2016	Acquérir la connaissance + surveillance des populations + régulation du ragondin SMPVD	
		2017	Acquérir la connaissance + surveillance des populations + régulation du ragondin SMPVD	
		2018	Etendre l'action de régulation du ragondin à	

				l'ensemble du territoire + surveillance des populations		
		2019		Suivi de l'action ragondin + surveillance des populations		
		2020		Suivi de l'action ragondin + surveillance des populations		
Localisation / zonage	Ensemble du territoire					
Estimation des coûts et Financements						
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel				
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Conseil Départemental
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)
TOTAL	12 500 €					
Commentaires		<i>Action chiffrée dans les PPG en cours d'élaboration.</i> <i>L'action d'information et de sensibilisation sera chiffrée en F3</i>				

ACTION C 1	Objectif : Restauration de la trame bleue			
	Intitulé action : Restauration de la continuité écologique sur la Sourdoire – volet étude			
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		CCSC, CCMC, SMPVD, Propriétaires des ouvrages		
Contexte	<p>Le bassin versant de la Sourdoire est classé depuis 2006 au titre de l'article L .214-17 du Code de l'environnement. Les services de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ont identifié sur ce bassin versant 7 ouvrages infranchissables pour la faune piscicole. Les propriétaires de ces ouvrages sont donc soumis aux obligations prescrites par cet article.</p> <p>Les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont identifié des maîtres d'ouvrages locaux susceptibles d'animer une démarche de restauration de la franchissabilité sur les cours d'eau classés. Ainsi, le SMPVD a été sollicité par les Communautés de Communes Sud Corrèze et Villages Midi Corrèzien afin de réaliser une démarche groupée sur l'ensemble du bassin versant. C'est donc en partenariat avec les services de l'Etat du Lot et de la Corrèze, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Epidor et des fédérations de pêche du Lot et de la Corrèze, que cette démarche est lancée.</p>			
Description technique	<p>Dans le cadre de l'animation de cette démarche, le SMPVD et les Communautés de Communes Sud Corrèze et Midi Corrèzien ont décidé de prendre en charge l'étude globale de 4 sites sur la Sourdoire aval, et d'assister les propriétaires pour la réalisation des travaux. Sur la partie lotoise, ce sont le seuil de Roubegeoles et le passage à gué de Pépeyroux (commune de Vayrac) qui sont concernés. Sur la partie corrézienne, le seuil de Loulier et le moulin de Sourdoire (La Chapelle aux Saints) sont concernés par l'étude. Préalablement au démarrage de l'étude, les propriétaires d'ouvrages ont été contactés par les services de l'Etat (DDT 46 ou 19) afin de les informer de leurs obligations et leur proposer l'assistance du SMPVD ou d'une Communautés de Communes.</p> <p>Le bureau d'étude retenu réalisera un état des lieux sur chaque ouvrage ainsi qu'un diagnostic de chaque site, pour produire ensuite plusieurs scénarios d'aménagement à engager au stade avant-projet. Une fois les solutions établies le bureau d'étude établira un dossier de projet, un cahier des charges et un chiffrage détaillés et précis des travaux à engager pour chaque ouvrage expertisé</p>			
Calendrier de réalisation		Etude: du 02/03/16 à janvier 2017		
Actions liées		C2		
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Restaurer la libre circulation des espèces piscicoles et le transport sédimentaire		
	INDICATEUR : - Avant Projet détaillé des travaux	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)
		2016	Réalisation de l'étude	
		2017		

		2018									
		2019									
		2020									
Localisation / zonage	Moulin de Roubegeolle, Seuil de Pepeyroux, Seuil de Loulié, Moulin de Sourdoire										
Estimation des coûts et Financements											
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel									
		Agence de l'eau		Conseil Régional APCL		Conseil Régional LRMP		Fédération Pêche 46		EDF	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	40 476 € TTC	63	25 298	10	4 047	5	3 036	/	/	/	/
2017	0										
2018	0	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
2019	0	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
2020	0	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL	40 476 € TTC										
Commentaires	Les taux de financements définitifs pourront varier d'un département et d'une région à l'autre (CR et CD).										

ACTION C 2*	Objectif : Restauration de la trame bleue			
	Intitulé action : Restauration de la continuité écologique sur la Sourdoire – volet Travaux			
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		CCSC, CCMC, SMPVD, Propriétaires des ouvrages		
Contexte	<p>Le bassin versant de la Sourdoire est classé depuis 2006 au titre de l'article L .214-17 du Code de l'environnement. Les services de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ont identifié sur ce bassin versant 7 ouvrages infranchissables pour la faune piscicole. Les propriétaires de ces ouvrages sont donc soumis aux obligations prescrites par cet article.</p> <p>Les services de l'Etat et l'Agence de l'Eau Adour Garonne ont identifié des maîtres d'ouvrages locaux susceptibles d'animer une démarche de restauration de la franchissabilité sur les cours d'eau classés. Ainsi, le SMPVD a été sollicité par les Communautés de Communes Sud Corrèze et Villages Midi Corrèzien afin de réaliser une démarche groupée sur l'ensemble du bassin versant. C'est donc en partenariat avec les services de l'Etat du Lot et de la Corrèze, de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Epidor et des fédérations de pêche du Lot et de la Corrèze, que cette démarche est lancée.</p>			
Description technique	Les propriétaires (maîtres d'ouvrage des travaux), dont le SMPVD et les CC corréziennes assureront l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les propriétaires, afin de les épauler pour les demandes de financements, le lancement et le suivi des travaux.			
Calendrier de réalisation		Travaux 2017		
Actions liées		C1		
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Restaurer la libre circulation des espèces piscicoles et le transport sédimentaire		
	INDICATEURS : - Linéaire de cours d'eau ouvert - nombre d'ouvrages équipés ou effacés	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)
		2016		
		2017	Réalisation des travaux	
		2018		
		2019		
2020				
Localisation / zonage	Moulin de Rubegeolle, Seuil de Pepeyroux, Seuil de Loulié, Moulin de Sourdoire			
Estimation des coûts et Financements				

Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel									
		Agence de l'eau		Conseil Régional APCL		Conseil Régional LRMP		Fédération Pêche 46		EDF	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montan t	Taux (%)	Montan t
2016	0	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
2017	176 000	80%*	140 800	10 %**	17 600	10 %**	17 600				
2018	0	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
2019	0	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
2020	0	/	/	/	/	/	/	/	/	/	/
TOTAL	176 000 € TTC										
Commentaires	Les taux de financements définitifs pourront varier d'un département et d'une région à l'autre (CR et CD).										

*Cette action fera l'objet d'une convention de partenariat pour l'opération coordonnée Sourdoire.

		Objectif : Réduire le risque inondation sur les enjeux en zone inondable		
		Intitulé: Favoriser la mobilisation des champs d'expansion de crue		
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMPVD, CCMC, CCSC		
Contexte	Le territoire de projet comprend des enjeux en zone inondable, principalement en zone de plaine. Les aménagements locaux visant à réduire le risque inondation de ces secteurs présentent une analyse coût/bénéfice négative. Il est donc nécessaire de renforcer les actions de ralentissement dynamique en amont de ces secteurs. La mobilisation de champs d'expansion de crue naturels est une solution technique pertinente pour répondre à cet objectif.			
Description technique	<p>L'action consiste dans un premier temps à identifier les champs d'expansion de crue existants sur les bassins versants de la Sourdoire et de la Tourment et d'étudier leurs capacités à écrêter naturellement les crues. L'étude permettra également d'évaluer les possibilités d'amélioration de ces capacités d'écrêtement par la réalisation d'aménagements simples (déversoirs, suppression de merlon de curage...).</p> <p>Dans un deuxième temps, et selon les résultats de l'étude, l'action pourra consister à la mise en œuvre de préconisations ou de travaux permettant de mobiliser ces champs d'expansion de crue.</p>			
Calendrier de réalisation		2016-2019		
Actions liées		D4 – B4 – B5		
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Animation et suivi de la mise en œuvre des actions du CPMA		
	INDICATEUR : - Nombre de champs d'expansion de crue naturels identifiés - Nombre de champs d'expansion de crue restaurés - Capacité d'écrêtement	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)
		2016	5 BV Sourdoire ∅ ∅	
		2017	4 BV Tourmente ∅ ∅	
		2018	∅ 2 BV Sourdoire 10%	
		2019	∅ 2 BV Tourmente 10%	
		2020	∅	
Localisation / zonage	Ensemble du territoire de projet			

Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
TOTAL	100 000 €						
Commentaires		<i>Action chiffrée dans le PAPI Dordogne Lotoise</i>					

ACTION C 3	<u>Objectif</u> : Améliorer les fonctionnalités des cours d'eau							
	<u>Intitulé</u> : Suivi d'espèces patrimoniales							
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)			Fédérations de pêche, associations ...					
Contexte		Sur certains secteurs du territoire, la connaissance en termes de présence d'espèces patrimoniales n'est pas actualisée. Hors, afin de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre par le passé et celles prévues dans le CPMA, de nouveaux suivis sont à prévoir.						
Description technique		Suivis naturaliste (pêche électrique, prospections...)						
Calendrier de réalisation			2017 - 2020					
Actions liées			C1					
Dimensionnement et objectifs chiffrés		Objectif général		Réalisation de suivis d'espèces patrimoniales				
		INDICATEUR : - Nombre de suivis réalisés		Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)		
				2016	∅			
				2017	1 suivi			
				2018	1 suivi			
				2019	1 suivi			
2020	1 suivi							
Localisation / zonage		Ensemble du territoire du CPMA						
Estimation des coûts et Financements								
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel						
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement		
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	
2016	0	/	/	/	/	/	/	
2017	5 400 € HT	60	3 240	10	540	30	1 620	
2018	5 400 € HT	60	3 240	10	540	30	1 620	
2019	5 400 € HT	60	3 240	10	540	30	1 620	
2020	5 400 € HT	60	3 240	10	540	30	1 620	
TOTAL	21 600 € HT							
Commentaires								

ACTION D 1	Objectif : Participer à la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités						
	Intitulé : Information et sensibilisation						
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)			SMPVD / CCMSC/ CCSC				
Contexte	En 2010, le ministère de l'Écologie a lancé avec le concours de ses partenaires une campagne dont l'objectif est de sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques liés à l'usage de pesticides sur la santé et l'environnement. Le plan Ecophyto, animé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable pour le volet zones non agricoles, fixe pour objectif de réduire progressivement l'utilisation des pesticides en France. Fabricants, distributeurs, agriculteurs, collectivités locales et associations sont mobilisés. La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.						
Description technique	<p>Informer les collectivités sur l'utilisation des produits phytosanitaires, leurs impacts sur la santé humaine et l'environnement et les bonnes pratiques à mettre en œuvre (conseils/préconisations/démonstrations)</p> <p>Organisation de rencontre de sensibilisation avec les collectivités.</p> <p>Organisation de démonstrations de matériels et de visites de sites.</p>						
Calendrier de réalisation			2016 - 2017				
Actions liées			D2 – D3				
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général		Information des 38 communes du territoire				
	INDICATEUR : - Nombre de rencontres réalisées - Nombre de visites et de démonstrations réalisées		Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)		
			2016	20 communes contactées			
			2017	18 communes contactées 1 démonstration			
			2018	∅			
			2019	∅			
	2020	∅					
Localisation / zonage		Ensemble du territoire du CPMA					
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant

2016	9 000 € HT	70	6 300	20	1 800	10	900
2017	10 350 € HT	70	7 245	20	2 070	10	1 035
2018	0	/	/	/	/	/	/
2019	0	/	/	/	/	/	/
2020	0	/	/	/	/	/	/
TOTAL	19 350 € HT						
Commentaires							

ACTION D 2	Objectif : Participer à la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités			
	Intitulé : Diagnostics communaux et plans de désherbage			
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		Collectivités		
Contexte	<p>En 2010, le ministère de l'Écologie a lancé avec le concours de ses partenaires une campagne dont l'objectif est de sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques liés à l'usage de pesticides sur la santé et l'environnement. Le plan Ecophyto, animé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable pour le volet zones non agricoles, fixe pour objectif de réduire progressivement l'utilisation des pesticides en France. Fabricants, distributeurs, agriculteurs, collectivités locales et associations sont mobilisés. La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.</p>			
Description technique	<p>Le diagnostic des pratiques phytosanitaires de la commune est préalable à la réalisation du plan de désherbage.</p> <p>Réalisé en collaboration avec les équipes techniques intervenant sur les communes il portera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur les produits phytosanitaires utilisés - sur les conditions d'application et le type de matériels utilisés - sur les conditions de stockage des produits, de préparation et de traitement. <p>Les points forts et les points à améliorer en matière de pratiques d'utilisation des produits phytosanitaires seront ainsi identifiés.</p> <p>Le plan de désherbage communal s'articulera autour de 3 étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définition des objectifs d'entretien des espaces ou « gestion différenciée du désherbage » - Classement des zones en fonction d'un niveau de risque de transfert des herbicides dans l'eau, mesure des surfaces et propositions de pratiques - Proposition de pratiques alternatives <p>Suite à ces travaux, les communes concernées par ce plan de désherbage décideront des pratiques à adapter au risque de pollution selon les zones concernées : mise en place des méthodes alternatives aux traitements chimiques ou respect des bonnes pratiques lors de l'utilisation d'un traitement chimique.</p>			
Calendrier de réalisation		2016 - 2017		
Actions liées		D1 – D3		
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Diagnostics communaux et plans de désherbage pour 20 communes du territoire		
	INDICATEUR : - Nombre de diagnostics	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)
		2016	20 communes	

	communaux et de plans de désherbage réalisés	2017	∅				
		2018	∅				
		2019	∅				
		2020	∅				
Localisation / zonage		Ensemble du territoire du CPMA					
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	31 500 € HT	70	22 050	20	6 300	10	3 150
2017	0	/	/	/	/	/	/
2018	0	/	/	/	/	/	/
2019	0	/	/	/	/	/	/
2020	0	/	/	/	/	/	/
TOTAL	31 500 € HT						
Commentaires							

ACTION D 3	<u>Objectif</u> : Participer à la suppression de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités						
	<u>Intitulé</u> : Investissements, équipements						
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)			Collectivités				
Contexte	En 2010, le ministère de l'Écologie a lancé avec le concours de ses partenaires une campagne dont l'objectif est de sensibiliser les jardiniers amateurs aux risques liés à l'usage de pesticides sur la santé et l'environnement. Le plan Ecophyto, animé par le ministère de l'Écologie et du Développement durable pour le volet zones non agricoles, fixe pour objectif de réduire progressivement l'utilisation des pesticides en France. Fabricants, distributeurs, agriculteurs, collectivités locales et associations sont mobilisés. La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'objectif zéro phyto dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1er janvier 2017 : interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par l'État, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts, et les voiries.						
Description technique	Investissement et acquisition de matériels, et, investissements dans des modes de gestion alternative des espaces verts (Armoire de stockage - Cuves - Pulvérisateur - Désherbeur thermique, phytobac, weedseakers..).						
Calendrier de réalisation			2016 - 2020				
Actions liées			D1 – D3				
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général		5 communes				
	INDICATEUR : - Nombre de communes réalisant un investissement	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)			
		2016	∅				
		2017	1				
		2018	2				
		2019	1				
	2020	1					
Localisation / zonage		Ensemble du territoire du CPMA					
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	0	/	/	/	/	/	/
2017	10 450	70	7 315	20	2 090	10	1 045
2018	20 900	70	14 630	20	4 180	20	2 090

2019	10 450	70	7 315	20	2 090	20	1 045
2020	10 450	70	7 315	20	2 090	20	1 045
TOTAL	52 250 € HT						
Commentaires							

ACTION E 1	<u>Objectif</u> : Amélioration de la connaissance des milieux			
	<u>Intitulé</u> : Réaliser un suivi hydrologique des cours d'eau			
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMPVD		
Contexte	<p>Le régime hydrologique des cours d'eau du territoire est de type pluvial, caractérisé par des basses eaux en été et des hautes eaux en hiver. En revanche, certains cours d'eau se démarquent par des débits d'étiage très faibles comparés à la superficie de leur bassin versant. C'est le cas de la Sourdoire avec un débit spécifique d'étiage de 0.04 L/s.m². La Tourmente est également sensible aux étiages mais conserve un débit spécifique d'étiage supérieur à 0.15 L/s.m², à savoir 0.17 L/S.m².</p> <p>En raison des conséquences que cela peut avoir sur les milieux naturels et les usages de l'eau, les étiages doivent faire l'objet d'un suivi particulier.</p>			
Description technique	<p>Les bassins de la Tourmente et de la Sourdoire disposent d'un suivi hydrologique grâce à l'implantation de stations hydrométriques de l'Etat.</p> <p>Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations Dordogne lotoise porté par le SMPVD, de nouvelles stations devraient être mises en place sur la Sourdoire, le Maumont et l'Escadouillère pour l'amélioration de la gestion de crise en cas de crue.</p> <p>Ces nouvelles stations seront connectées à une plateforme web permettant le suivi des débits instantanés toute l'année.</p> <p>Concernant le bassin de la Tourmente, il pourra être envisagé de transmettre la donnée mesurée à la plateforme mise en place par le SMPVD.</p> <p>L'action consiste donc à mettre en place ce suivi hydrologique au travers du PAPI et maintenir le partenariat existant avec l'Etat, l'ONEMA, EPIDOR et les Fédérations Départementales de Pêche.</p>			
Calendrier de réalisation		2016-2020		
Actions liées		E2		
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Suivi des étiages		
	INDICATEUR : - Nombre de stations de mesure en fonctionnement	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)
		2016	4 Oui	
		2017	5 Oui	
		2018	5 Oui	
		2019	5 Oui	
		2020	5 Oui	
Localisation / zonage	Linéaire de la Tourmente, la Sourdoire, le Maumont et l'Escadouillère			

Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau			Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	4 500 € TTC	70	3 150 € TTC			30	1 350
2017	5 500 € TTC	70	3 850 € TTC			30	1 650
2018	5 500 € TTC	70	3 850 € TTC			30	1 650
2019	5 500 € TTC	70	3 850 € TTC			30	1 650
2020	5 500 € TTC	70	3 850 € TTC			30	1 650
TOTAL	26 500 € TTC						
Commentaires		2016 : Mise en œuvre des stations sur la Sourdoire et mutualisation des données 2017 : Mutualisation de la donnée sur la Tourmente					

ACTION E 2	Objectif : Amélioration de la connaissance des milieux			
	Intitulé : Suivi qualitatif des cours d'eau à état modélisé			
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		CCSC, CCMC, SMPVD		
Contexte	<p>Les stations qualité rivière permettent d'apprécier les résultats des efforts des acteurs de l'eau pour restaurer les rivières, éliminer les pollutions mais aussi de mesurer les efforts encore à faire. Malheureusement, tous les cours d'eau de ce territoire ne sont pas concernés par ce dispositif.</p> <p>Sur le Maumont, l'Escadrouillère et le Lafondial (Soustre), les données DCE sont modélisées et ne reflètent, qu'en partie, les réalités du terrain.</p>			
Description technique	<p>- Réaliser un état initial en début de programmation - Réaliser une nouvelle campagne de mesure en fin de programmation afin de quantifier l'impact des mesures mises en place.</p> <p><i>Chaque campagne de mesure comportera un IBGN DCE et des analyses physico-chimiques. Seront notamment mesurés : température, pH, oxygène dissous, conductivité, nitrites, nitrates, ammonium, phosphates, phosphore total, DBO5, DCO)</i></p>			
Calendrier de réalisation		<p>2016 : état initial</p> <p>2020 : Campagne de mesure de fin de programmation</p>		
Actions liées		Toutes les actions pouvant modifier l'écosystème cours d'eau		
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Suivi qualitatif des eaux superficielles		
	INDICATEUR : Nombre de campagnes de mesure réalisées	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)
		2016	Suivi qualitatif « état zéro »	
		2017		
		2018		
		2019		
2020	Campagne de mesure de fin de programmation			
Localisation / zonage	Secteurs aval du Maumont, de l'Escadrouillère et du Lafondial			

Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Conseil Départemental	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	6 000€ HT	60%	3 600	10%	600	30%	1 800
2017							
2018							
2019							
2020	6 000€ HT	60%	3 600	10%	600	30%	1 800
TOTAL	12 000€						
Commentaires							

ACTION F 1	Objectif : Disposer d'outils de communication pour sensibiliser un large public sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques			
	Intitulé: Outils de sensibilisation sur les zones humides			
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		ADASEA.d'Oc, CEN Limousin		
Contexte	<p>Les acteurs (riverains, élus, entreprises, etc.) sont peu informés, donc sensibilisés, sur la problématique de la gestion et de la préservation des zones humides.</p> <p>Ce manque d'information technique et/ou réglementaire se traduit souvent par des choix techniques inappropriés.</p> <p>Il est donc indispensable, pour pérenniser les actions mises en œuvre dans le cadre du CPMA et envisager une modification des pratiques, de diffuser à un public le plus large possible tous les éléments techniques, réglementaires et outils d'aide à la décision via des supports de communication adaptés.</p>			
Description technique	<p>L'action de création et de diffusion d'outils de communication peut se réaliser selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la réalisation de supports de communication et les objectifs attendus selon l'enjeu identifié • Elaboration d'un cahier des charges pour chaque opération de communication concernant les enjeux, les objectifs, la cible, le contenu du message, la forme la plus adaptée, le moment le plus favorable, les lieux et le calendrier de diffusion • Réalisation des outils et supports de communication. Il pourra s'agir de. Plaquette d'information, de dépliants, de brochures, d'affiches, d'articles de journaux, d'articles internet, de journée de formation à destination d'un public ciblé (élu, exploitant agricole, entreprise, riverain...), d'ateliers pédagogiques en milieu scolaire, de participation ou d'organisation de manifestations ou exposition sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques. <p>Dans le cadre des travaux menés au cours du CPMA, des panneaux pédagogiques pourront être disposés pendant et après le chantier.</p>			
Calendrier de réalisation		<p>2016 : Etat des lieux des outils de communication existants et définition des besoins</p> <p>2017-2018 : choix et création des supports</p> <p>2018 - 2020 : diffusion</p>		
Actions liées		F2 – F3 – F4		
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Informer et sensibiliser sur la gestion des milieux humides		
	INDICATEUR : - Diversité des outils de communication	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)
		2016	∅	

	crés	2017	2 ∅				
	- Nombre d'outils de communication diffusés par an	2018	2 200				
		2019	∅ 200				
		2020	∅ 200				
Localisation / zonage	Ensemble du territoire du CPMA						
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	0	/	/	/	/	/	/
2017	4 000 € TTC	60	2 400 € TTC	20	800	20	800
2018	4 000 € TTC	60	2 400 € TTC	20	800	20	800
2019	400 € TTC	60	240 € TTC	20	80	20	80
2020	400 € TTC	60	240 € TTC	20	80	20	80
TOTAL	8 800 € TTC						
Commentaires							

ACTION F 2	Objectif : Disposer d'outils de communication pour sensibiliser un large public sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques						
	Intitulé: Outils de sensibilisation sur les bandes enherbées						
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)				ADASEA.d'Oc, Chambres d'agriculture			
Contexte	<p>Les acteurs agricoles sont parfois insuffisamment informés, donc sensibilisés, sur la problématique de la gestion et de la préservation des milieux aquatiques. Ce manque d'information technique et/ou réglementaire se traduit souvent par des choix techniques inappropriés, notamment au niveau de la gestion et de la mise ne place des bandes enherbées en bordure des cours d'eau.</p> <p>Il est donc indispensable, pour pérenniser les actions mises en œuvre dans le cadre du CPMA et envisager une modification des pratiques, de diffuser à un public le plus large possible tous les éléments techniques, réglementaires et outils d'aide à la décision via des supports de communication adaptés.</p>						
Description technique	Information auprès des gestionnaires agricoles sur la mise ne place été la gestion des bandes enherbées.						
Calendrier de réalisation				2017 : choix et création des supports 2018 : diffusion			
Actions liées				F1 – F3 – F4			
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général		Informier et sensibiliser sur la gestion des bandes enherbées				
	INDICATEUR : - Diversité des outils de communication créés - Nombre d'outils de communication diffusés par an	Année	Objectif	Réalisé (à remplir en fin de programme)			
		2016	∅				
		2017	1 ∅				
		2018	∅ 400				
		2019	∅				
2020		∅					
Localisation / zonage		Ensemble du territoire du CPMA					
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau		Conseil Régional		Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	0	/	/	/	/	/	/

2017	1 000 € TTC	60	600 € TTC	20	200	20	200
2018	600 € TTC	60	360 € TTC	20	120	20	120
2019	0	/	/	/	/	/	/
2020	0	/	/	/	/	/	/
TOTAL	1 600 € TTC						
Commentaires							

ACTION F 3	Objectif : Disposer d'outils de communication pour sensibiliser un large public sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques	
	Intitulé: Créer et diffuser des outils de communication sur la gestion des milieux aquatiques	
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	SMPVD, CCSC, CCMC, ADASEA.d'Oc	
Contexte	<p>Les acteurs (riverains, élus, entreprises, etc.) sont peu informés, donc sensibilisés, sur la problématique de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques localement comme à l'échelle du bassin-versant.</p> <p>Ce manque d'information technique et/ou réglementaire se traduit souvent par des choix techniques inappropriés.</p> <p>Il est donc indispensable, pour pérenniser les actions mises en œuvre dans le cadre du CPMA et envisager une modification des pratiques, de diffuser à un public le plus large possible tous les éléments techniques, réglementaires et outils d'aide à la décision via des supports de communication adaptés.</p>	
Description technique	<p>L'action de création et de diffusion d'outils de communication peut se réaliser selon les étapes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réflexion sur la réalisation de supports de communication et les objectifs attendus selon l'enjeu identifié • Elaboration d'un cahier des charges pour chaque opération de communication concernant les enjeux, les objectifs, la cible, le contenu du message, la forme la plus adaptée, le moment le plus favorable, les lieux et le calendrier de diffusion • Réalisation des outils et supports de communication. Il pourra s'agir de. Plaquette d'information, de dépliants, de brochures, d'affiches, d'articles de journaux, d'articles internet, de journée de formation à destination d'un public ciblé (élu, exploitant agricole, entreprise, riverain...), d'ateliers pédagogiques en milieu scolaire, de participation ou d'organisation de manifestations ou exposition sur le thème de l'eau et des milieux aquatiques. <p>Dans le cadre des travaux menés au cours du CPMA, des panneaux pédagogiques pourront être disposés pendant et après le chantier.</p> <p>Les thématiques abordées pour cette action sont les suivantes : Gestion de la ripisylve, mise en défens de la ripisylve et création de points d'abreuvement, lutte contre les espèces invasives, richesse faunistique et floristique des milieux aquatiques.</p> <p>Chaque projet fera l'objet d'une concertation et tiendra compte des documents déjà réalisés par les partenaires sur les thématiques ciblées.</p>	
Calendrier de réalisation	<p>2016 : Etat des lieux des outils de communication existants et définition des besoins</p> <p>2017-2018 : choix et création des supports</p>	

		2018 - 2020 : diffusion					
Actions liées		F1 – F2 – F4					
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Informier et sensibiliser sur la gestion de l'eau et des milieux aquatiques					
	INDICATEUR : - Diversité des outils de communication créés - Nombre d'outils de communication diffusés par an	Année	Objectif		Réalisé (à remplir en fin de programme)		
		2016	∅				
		2017	5 ∅				
		2018	5 500				
		2019	∅ 500				
		2020	∅ 500				
Localisation / zonage	Ensemble du territoire du CPMA						
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau			Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	0	/	/			/	/
2017	10 000 € TTC	60	6 000 € TTC			40	4 000
2018	10 000 € TTC	60	6 000 € TTC			40	400
2019	1 000 € TTC	60	600 € TTC			40	400
2020	1 000 € TTC	60	600 € TTC			40	400
TOTAL	22 000 € TTC						
Commentaires							

ACTION F 4	<u>Objectif</u> : Communiquer sur le CPMA		
	<u>Intitulé</u> : Elaborer un plan de communication « CPMA »		
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)		SMPVD	
Contexte	<p>Le CPMA nécessite une démarche de concertation approfondie. Pour être plus efficace, la concertation a besoin de l'appui d'une communication adaptée. Celle-ci doit s'organiser autour d'un plan de communication qui devra être adapté au contexte du bassin et des moyens mobilisables.</p> <p>Différents publics sont visés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le public interne : Toute personne faisant partie d'une institution engagée dans le CPMA ou impliquée de manière indirecte. Pour chaque public, on peut distinguer différents cercles en fonction de la proximité avec le processus engagé, depuis les instances du CPMA aux partenaires et aux élus des collectivités concernées. • Le public externe : Il s'agit du grand public, constitué de la population non directement impliquée dans le CPMA. Il comprend les locaux (adultes/enfants) mais également les non-locaux (vacanciers, public spécialisé extérieur au territoire). 		
Description technique	<p>Le plan de communication du CPMA doit permettre une information régulière des différents acteurs. Celui-ci pourra se réaliser grâce aux moyens suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La réunion des instances : Comité de pilotage et comités de suivi • La création d'une page web sur les sites internet des collectivités concernées • La création d'une plaquette d'information sur ce qu'est un CPMA et ses objectifs • Un rappel dans chaque support crée (fiche action F3), réunion d'information, formation ou atelier pédagogique du contexte de réalisation de l'action au sein du CPMA. 		
Calendrier de réalisation		<p>2016 : Etat des lieux des outils de communication existants et définition des besoins 2017-2018 : choix et création des supports 2018 - 2020 : diffusion et mise à jour</p>	
Actions liées		F1 – F2 - F3	
Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Communiquer sur les actions mises en œuvre dans le cadre du CPMA	
	INDICATEUR :	Année	Objectif
	- Nombre de supports utilisés	2016	∅
		2017	5 ∅
	- Nombre de	2018	∅
		Réalisé (à remplir en fin de programme)	

	plaquettes diffusées		1 000				
		2019	∅				
		2020	∅				
Localisation / zonage	Ensemble du territoire						
Estimation des coûts et Financements							
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel					
		Agence de l'eau			Autofinancement	
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant
2016	0	/	/				
2017	2 500 € TTC	60	1 500			40	1 000
2018	2 500 € TTC	60	1 500			40	1 000
2019	0	/	/				
2020	0	/	/				
TOTAL	5 000 € TTC						
Commentaires							

	<p><u>Objectif</u> : Préserver les champs d'expansion de crue grâce aux documents de planification</p> <p><u>Intitulé</u> : Informé les collectivités pour une meilleure prise en compte des champs d'expansion de crue dans les documents d'urbanisme</p>
Maître(s) d'ouvrage(s) identifié(s)	SMPVD, CCSC, CCMC
Contexte	<p>L'article L.121-1 du code de l'urbanisme fixe la liste des objectifs auxquels doivent répondre les documents d'urbanisme. Ils doivent notamment déterminer les conditions permettant d'assurer la prévention des risques.</p> <p>Cela peut se traduire par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le zonage du PLU : les zones naturelles d'expansion des crues n'ont pas vocation à être ouvertes à l'urbanisation (classement en zone N). • Le règlement du PLU : les constructions autorisées en milieu urbain doivent répondre à certaines prescriptions (ex : plancher hors d'eau). <p>Les bassins versants de la Tourmente et de la Sourdoire sont concernés sur leur partie lotoise par le PPRi Dordogne aval.</p> <p>Le territoire du CPMA comporte plusieurs documents de planification approuvés (PLUi CC Haut Quercy Dordogne), en cours d'élaboration (SCOT) ou à venir (PLUi CC Causses et Vallée de la Dordogne).</p>
Description technique	<p>L'action consiste à communiquer aux collectivités les connaissances relatives aux champs d'expansion de crue sur leur territoire. Celles-ci proviennent de différentes sources (non exhaustif) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • PPRi Dordogne aval • Cartographie Informatrice des Zones Inondables (2000, DIREN MP) • Diagnostics issus des Plans Pluriannuels de Gestion des cours d'eau • Etude des champs d'expansion de crue sur la Sourdoire amont <p>Les supports de diffusion de la connaissance devront être adaptés à l'utilisation de la donnée.</p> <p>Le zonage transmis pourra être accompagné d'informations et de préconisations visant à préserver les champs d'expansion de crue.</p>
Calendrier de réalisation	<p>2017 – Collecte des données – création du ou des supports d'information</p> <p>2018-2020 – Diffusion du ou des supports</p>
Actions liées	B2 – B3 – D4 – F3 – F4

Dimensionnement et objectifs chiffrés	Objectif général	Préservation des champs d'expansion de crue						
	INDICATEUR : - Nombre de supports créés - Nombre de collectivités touchées	Année	Objectif		Réalisé (à remplir en fin de programme)			
		2016	∅					
		2017	1/commune et 1/communauté de commune 25 collectivités					
		2018	25 collectivités					
		2019	25 collectivités					
2020	25 collectivités							
Localisation / zonage	Ensemble du territoire							
Estimation des coûts et Financements								
Année	Estimation DEPENSES	Plan de FINANCEMENT prévisionnel						
		Agence de l'eau			
		Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	Taux (%)	Montant	
TOTAL	2 500 €							
Commentaires		<i>Action chiffrée dans le PAPI Dordogne Lotoise</i>						